

Demus nunc in presenti.

La charte fondatrice du prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes (années 1040), entre les temps carolingiens et l'époque féodale

La charte dite de fondation du prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes est le document le plus ancien conservé aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (6H33/1), lieu si cher au récipiendaire de ce recueil¹. L'original est un parchemin de 70 centimètres sur 39, l'écrit s'y décline sur 35 lignes (fig. 1). Ce document, connu par plusieurs copies et publications partielles dont l'édition de référence reste celle de Hubert Guillotel, est daté entre 1040 et 1045/1047². Le comte Conan confirme le don de Main II de Fougères à l'abbaye de Marmoutier, à savoir l'église de Saint-Sauveur avec divers autres biens à Fougères, à Louvigné et à Bazouges (fig. 2).

Ce document illustre un moment de bascule, du moins il permet à l'historien de l'apercevoir, celui où la seigneurie châtelaine émerge et celui où les réformes religieuses commencent à irriguer l'ensemble de la société.

Main de Fougères donne l'église Saint-Sauveur à Marmoutier

« *MAINO, miles Redonensis provinciae* »

Le donateur apparaît dans d'autres sources contemporaines à partir des années 1008-1030, il s'agit de Main II, dit « de Fougères » au cours des années 1040, localité où son

1. Je remercie vivement et chaleureusement Bruno Isbled, qui m'a ouvert les portes des archives en 2002 à l'occasion d'un mémoire de maîtrise sur la ville de Fougères. Cette charte figurait en tête de mon travail, ce bref article est donc un retour aux sources.

2. GUILLOTTEL, Hubert, *Actes des ducs de Bretagne (944-1148)*, éd. par Philippe CHARON, Philippe GUIGON, Cyprien HENRY, Michael JONES, Katharine KEATS-ROHAN et Jean-Claude MEURET, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, coll. « Sources médiévales d'histoire de Bretagne », n° 3, 2014, n° 46.

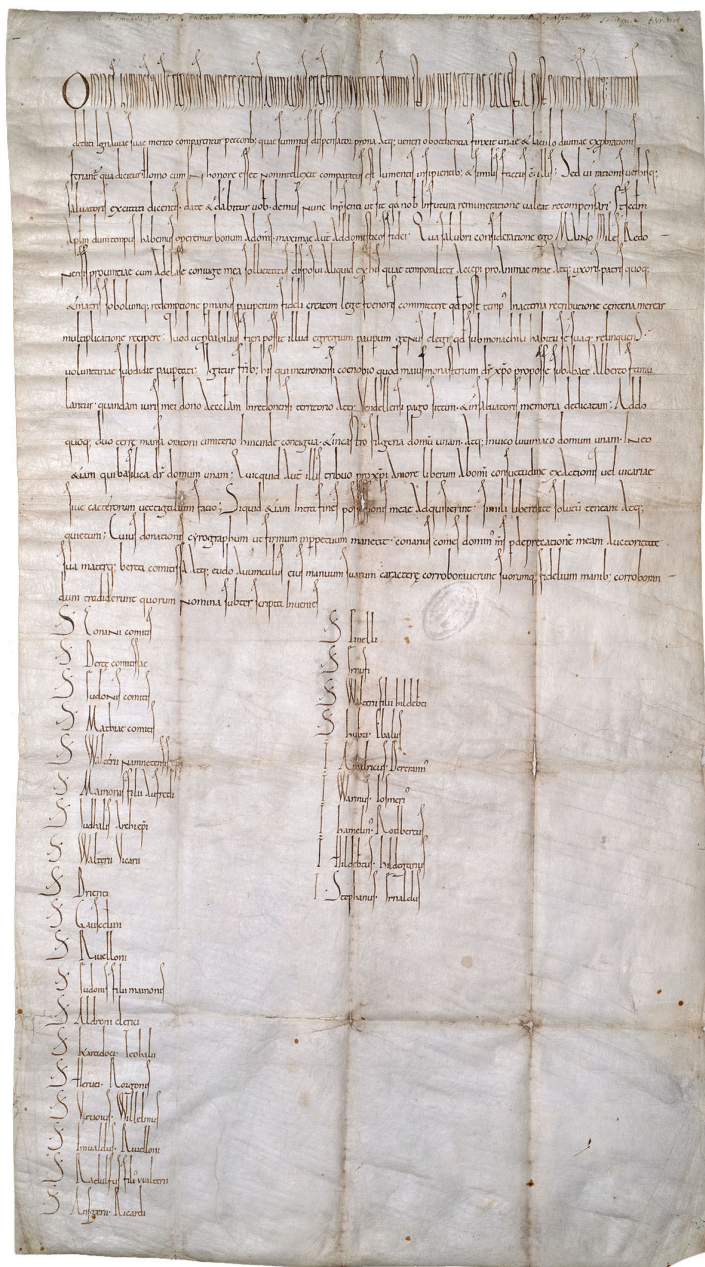


Figure 1 – Charte de fondation du prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 6H 33/1)

installation doit être récente³. Son titre fait allusion à son statut de chevalier (« *miles* »), c'est un seigneur (*dominus*⁴) membre de l'élite comtale. Il appartient à cette strate de l'aristocratie laïque qui apparaît autour de l'an mil dans le contexte de la « révélation documentaire⁵ ». Depuis le Bas-Empire romain, le terme « *provincia* » désigne une province ecclésiastique ou civile, il s'agit ici à la fois du comté et du diocèse⁶.

Don d'une église et de biens terrestres

L'« *aeclesia* » donnée correspond à celle de Saint-Sauveur-des-Landes⁷, localisée, dans un jeu d'échelles classique pour le second haut Moyen Âge, au sein du diocèse (« *territorium* ») de Rennes et du *pagus* du Vendelais, circonscription très certainement héritée du haut Moyen Âge⁸. La dédicace, peu courante, évoque l'époque carolingienne, mais aucun élément tant documentaire qu'archéologique ne permet d'aller plus loin que le XI^e siècle pour ce lieu de culte qui conserve des élévations romanes⁹. Pendant une génération, l'église servit de nécropole familiale accueillant les dépouilles de Main II, de son fils, Juhel, et d'Adélaïde, avant que ce ne soit l'abbaye normande de Savigny, fondée par un autre fils de Main, Raoul I^o qui devienne le lieu d'accueil des corps et de la *memoria* lignagère. Main ajoute « *duo terrę mansa, oratorii cimiterio hincinde contigua* ». Une nouvelle fois, le vocabulaire employé par le moine copiste fait écho aux temps carolingiens, l'emploi de

3. *Id.*, *ibid.*, n° 24. L'acte de 1015/1022 où il apparaît comme « Main de Fougères » est un faux.

La première fois où Main II est lié à Fougères est un autre acte des années 1040/1047 (*Id.*, *ibid.*, n° 47).

4. On trouve également ce terme pour le qualifier : Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 6H33/2 et 6H33/3.

5. BARTHÉLEMY, Dominique, *La société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIV^e siècle*, Paris, Fayard, 1993, p. 10-116.

6. BENSON, Robert Louis, « *Provincia = Regnum* », dans George MAKDISI, Dominique SOURDEL et Janine SOURDEL-THOMINE (dir.), *Prédication et propagande au Moyen Âge. Islam, Byzance, Occident*, Paris, Presses universitaires de France, 1983, p. 41-69, et MAZEL, Florian, *L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace (V^e-XIII^e siècle)*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 2016, p. 83-84.

7. Saint-Sauveur-des-Landes, dép. Ille-et-Vilaine, arr. : Fougères-Vitré.

8. BRUNTERC'H, Jean-Pierre, « Géographie historique et hagiographique : la vie de saint Mervé », *Mélanges de l'École française de Rome*, t. 95, n° 1, 1983, p. 7-63, particulièrement p. 10 et BACHELIER, Julien (avec la collaboration de Thierry LORHO), *Vendel (Ille-et-Vilaine). De l'Antiquité au Moyen Âge. Approches archéologiques et historiques*, rapport du Service régional de l'archéologie (SRA), dactyl., Cesson-Sévigné, 2016, dact., p. 24 et 30-33.

9. La datation oscille, pour les éléments les plus anciens, entre la fin du XI^e siècle et, plus probablement, la seconde moitié du XII^e siècle, GRAND, Roger, *L'art roman en Bretagne*, Paris, A. Picard, 1958, p. 449-450 ; DÉCENEUX, Marc, *La Bretagne romane*, Rennes, Ouest-France, 1998, p. 57 ; AUTISSIER, Anne, *La sculpture romane en Bretagne. XI^e-XII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 334. Je remercie Philippe Guigon pour ces précisions.

10. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 6H33, n° 2 et 5, cf. GALBRUN, Brigitte et GAZEAU, Véronique (dir.), *L'abbaye de Savigny (1112-2012). Un chef d'ordre anglo-normand*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019.

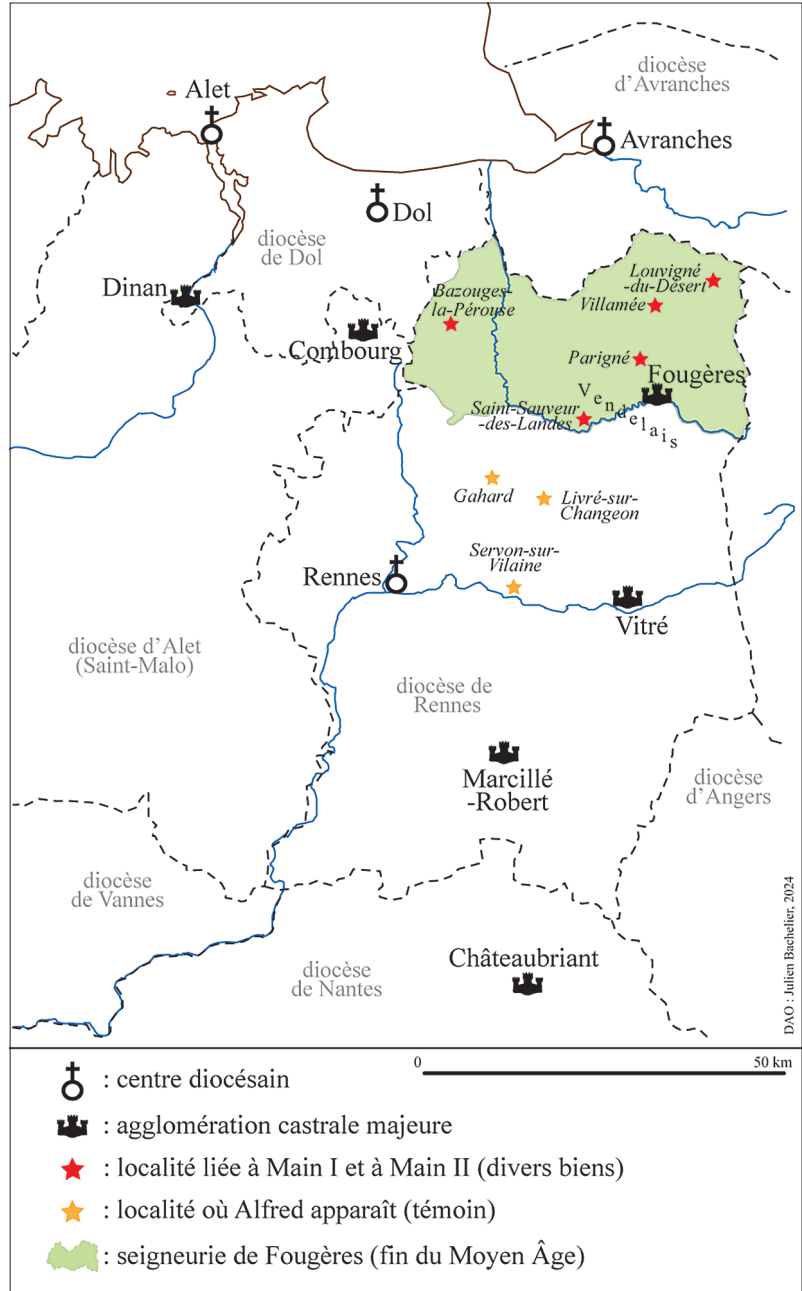


Figure 2 – Carte des lieux cités (réal. J. Bachelier)

mansus est un archaïsme en Bretagne mais reste fréquent pour les grandes abbayes extérieures¹¹. La mention du cimetière souligne que l'oratoire correspond à une église paroissiale confiée à des moines. Les bases d'un prieuré cure semblent posées¹².

Suit le don de trois *domus*, la première située dans le *castrum* de Fougères, dont c'est la première mention et la traduction n'est probablement pas « château », mais plutôt « agglomération castrale »¹³. Cette *domus* sert vraisemblablement d'assise au prieuré de la Trinité dont la fondation est généralement datée des années 1064-1076¹⁴. La deuxième maison est localisée « *in vico Luvigniaco*¹⁵ » et la troisième « *in eo etiam, qui Basilica dicitur*¹⁶ ». Le terme n'est pas employé, et pour cause, il n'existe pas encore, mais nous assistons aux fondations de trois prieurés bénédictins, celui de la Trinité de Fougères, celui de Saint-Sauveur-des-Landes et celui de Louvigné-du-Désert ; les jalons posés à Bazouges ne furent pas suffisants. Quoi qu'il en soit, Marmoutier tisse sa toile prieurale au sein de la seigneurie de Fougères, au même moment les moines tourangeaux sont installés à Marcillé(-Robert)¹⁷ par Rivallon le vicair¹⁸.

Le vocabulaire employé est celui du temps post-carolingien finissant : *mansus*, *pagus*, *vicus*. Le moine copiste était peut-être de la vieille école, mais c'est aussi révélateur d'un monde qui change en ce milieu du x^e siècle. Enfin, l'ensemble est naturellement donné « *pro Christi amore* » mais surtout « *liberum ad omni consuetudine exactionis vel vicariae* ». On retrouve ici l'habileté des bénéficiaires, à savoir des moines, pour être exemptés des taxes et commencer à imposer leur *dominium*.

Pour les pauvres du « Grand Monastère »

L'acte est en cela limpide : « *dum tempus habemus operemur bonum ad omnes maxime autem ad domesticos fidei* ». Le donateur se doit d'être le bienfaiteur de tous, particulièrement envers ceux qui servent la foi, la charte précise plus loin qu'il faut donner « *per manus pauperum* ». Les vrais pauvres sont donc ceux qui le sont de manière volontaire, « *egregium pauperum genus elegi, quod sub monachili*

11. On en trouve une mention contemporaine en 1032 dans un acte d'Alain de Bretagne, passé à Orléans (GUILLIOTEL, Hubert, *Actes...*, *op. cit.*, n° 21).

12. BACHELIER, Julien, « Saint-Sauveur-des-Landes. Histoire, habitats et société aux x^e-xiv^e siècles », *Bulletin et mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie du pays de Fougères*, t. 47, 2010, p. 1-48.

13. *Id.*, « De la forêt au rocher, l'éclosion urbaine de Fougères », dans Julien BACHELIER (dir.), *Histoire de Fougères*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 14-41, p. 20-25.

14. MAZEL, Florian, « Seigneurs, moines et chanoines : pouvoir local et enjeux ecclésiaux à Fougères à l'époque grégorienne », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 113, n° 3, 2006, p. 105-135, ici p. 115.

15. Louvigné-du-Désert, dép. : Ille-et-Vilaine, arr. Fougères-Vitré.

16. Bazouges-la-Pérouse, dép. : Ille-et-Vilaine, arr. Fougères-Vitré. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 6H16/T-IV.

17. Marcillé-Robert, dép. : Ille-et-Vilaine, arr. Fougères-Vitré.

18. GUILLIOTEL, Hubert, *Actes...*, *op. cit.*, n° 23 (années 1008-1033).

habitu, se suaque relinquens, voluntariae subdidit paupertati ». Ce qui en dit long sur le recrutement des moines, c'est bien le discours d'une élite sur elle-même pour se valoriser socialement et justifier son projet de domination sociale.

Plus concrètement, ces pauvres exemplaires appartiennent au « *Turonensi coenobio quod Majus Monasterium* », soit Marmoutier. Fondée par saint Martin, aux portes de Tours¹⁹, cette abbaye est extrêmement prestigieuse dans l'ouest de la France. À sa tête : l'« *abate Alberto* » († 20 mai 1064), reconnu pour ses compétences judiciaires et pour sa capacité à étendre l'influence et la domination de son abbaye²⁰. À l'instar des ducs et des autres grandes familles aristocratiques de la région²¹, telle la famille de Vitre²² ou celle de Châteaubriant²³, les Fougères tissent un lien avec Marmoutier, « Cluny de l'Ouest »²⁴.

Depuis la terre...

Par cet acte, Main II affirme son rang. Bien que proche du pouvoir ducal, il semble néanmoins appartenir, d'après les rares écrits conservés, à une lignée de nouveaux venus à la table de l'élite régionale qui construit une seigneurie face à la Normandie et au Maine.

Des motivations terrestres et politiques

Dès le début du XI^e siècle, la famille ducale est en relation avec Marmoutier²⁵, en cela Main II imite Conan. Cet acte correspond d'ailleurs à un tournant à la fois

19. LORANS, Élisabeth, « Aux origines du monastère de Marmoutier : le témoignage de l'archéologie », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t.^o 119, n.^o 3, 2012, p. 178-203.

20. LAMY, Claire, *L'abbaye de Marmoutier (Touraine) et ses prieurés dans l'Anjou médiéval (milieu du XI^e siècle-milieu du XIII^e siècle)*, dactyl., thèse de doctorat en histoire médiévale, Paris 4, 2009, vol. 1, p. 106.

21. GUILLIOTEL, Hubert, *Actes...*, *op. cit.*, pour les ducs de Bretagne, n.^o 10 (années 1009-1019) et 19 (1008-1031) et pour les grands n.^o 23 et 24 (1008-1033). Cf. PICHOT, Daniel, « Les prieurés bretons de Marmoutier (XI^e-XIII^e siècle) », dans Bruno JUDIC (dir.), *Les abbayes martinienues, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 119, n.^o 3, 2012, p. 153-175.

22. PICHOT, Daniel, « Vitre, X^e-XIII^e siècle, naissance d'une ville », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXIV, 2006, p. 5-28.

23. GUILLIOTEL, Hubert, « La place de Châteaubriant dans l'essor des châtellenies bretonnes, XI^e-XIII^e siècles », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXVI, 1989, p. 5-46, ainsi que BOUVET, Christian et GALLICÉ, Alain, « La maison de Châteaubriant (XI^e siècle-1383). Première partie : l'ascension d'un lignage », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. 146, 2011, p. 65-112, et *Id.*, « La maison de Châteaubriant (XI^e siècle-1383). Deuxième partie : les seigneuries et l'affirmation du pôle de Châteaubriant », *ibid.*, t. 147, 2012, p. 93-134.

24. FRANCASTEL, Pierre, *L'humanisme roman. Critique des théories sur l'art du XI^e siècle en France*, Paris, Mouton, 1970, p. 59, note 1.

25. GUILLIOTEL, Hubert, *Actes...*, *op. cit.*, n.^o 10 (1019-1049).

pour le premier comme pour le second. Le seigneur de Fougères reconnaît l'autorité comtale : « *Conanus comes dominus meus [...] auctoritate sua* ». Son père, Alfred, faisait partie de l'entourage d'Alain III²⁶. Cette proximité est rappelée avec la mention et le *signum* de « *Berta comitissa* », veuve d'Alain III († 1040) et fille d'Eudes II de Blois, et ceux du comte Eudes, soit l'oncle de Conan. Peu de temps après, l'oncle et le neveu entrent en conflit²⁷, et, autour de 1050, Main II gravite dans l'orbite de Guillaume de Normandie²⁸. Le lien avec la famille ducal est très certainement renforcé par l'union entre Main II et Adélaïde (« *Adelase conjuge mea* ») laquelle « pourrait bien être une fille du comte Eudes »²⁹. En effet, les garçons issus du mariage portent des noms, Eudes et Juhel, suggérant un mariage hypergamique.

Une trentaine de noms clôt l'acte, 23 comme souscripteurs, dont le nom est précédé d'un *signum*, la dizaine restante formant un groupe de témoins. C'est là aussi un changement d'époque : la liste de témoins s'impose progressivement sur les *signa*. Néanmoins la *firmitas* s'effectue encore par le toucher : « *manuum suarum caractere corroboraverunt suorumque fidelium manibus corroborandum tradiderunt* ».

Enfin, comme l'a noté Florian Mazel, le don est aussi un « moyen de manifester son rang et son prestige, d'établir une hiérarchie »³⁰. Il est délicat d'identifier tous les noms. Outre les membres de la famille comtale, nous retrouvons Mathias, comte de Nantes, précédant Gautier, évêque de Nantes, et Juhel, archevêque de Dol, le premier ayant « manifesté une fidélité sans faille au comte de Rennes » quand le second « apparaît comme le conseiller privilégié du duc »³¹. Suit une litanie de châtelains :

26. *Id.*, *ibid.*, probablement n° 10, 13 et 19.

27. CHÉDEVILLE, André et TONNERRE, Noël-Yves, *La Bretagne féodale. X^e-XIII^e siècle*, Rennes, Ouest-France, 1987, p. 42 ; BRAND'HONNEUR, Michel, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes. Habitat à motte et société chevaleresque (X^e-XII^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 112-113.

28. BACHELIER, Julien, « Une histoire en marche : Fougères et la Normandie au Moyen Âge (début XI^e-milieu du XIV^e siècle) », *Revue de l'Avranchin et du pays de Granville*, t. 88, fasc. 429, 2011, p. 423-529, ici p. 443-sq.

29. MAZEL, Florian, « Seigneurs, moines et chanoines... », art. cité, p. 109. Pourtant la famille comtale semble assez bien connue, voir également : MORIN, Stéphane, *Trégor, Goëlo, Penthievre. Le pouvoir des Comtes de Bretagne du X^e au XIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 55, toutefois on notera que sur les neuf enfants connus d'Eudes, il n'y a qu'une fille, Adèle, ce qui laisse penser que la gent féminine est largement occultée, comme bien souvent dans les actes de l'aristocratie. Pour les autres hypothèses sur les origines familiales d'Adélaïde : OGÉE, Jean-Baptiste, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, Nantes, Vatar, 1779, p. 284, note 2 ; LE BOUTELLIER, Christian, *Notes sur l'histoire de la ville et du pays de Fougères*, Rennes, Plihon et Hommay, 1912-1914, t. 2, p. 113 et GUILLOT, Hubert, « Le poids historiographique d'Arthur de la Borderie », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXX, 2002, p. 343-359, particulièrement p. 355.

30. MAZEL, Florian, « Amitié et rupture de l'amitié. Moines et grands laïcs provençaux au temps de la crise grégorienne (milieu XI^e-milieu XII^e siècle) », *Revue historique*, vol. 307, n° 1, 2005, p. 53-95, p. 72, n. 47.

31. CHÉDEVILLE, André et TONNERRE, Noël-Yves, *La Bretagne féodale...*, *op. cit.*, p. 38.

Gautier de la famille de Vitré, Brient de celle de Châteaubriant, Gauselin membre de la lignée de Dinan et Rivallon de celle de Dol-Combours³². Les Fougères, avec Main et Eudes, son fils aîné, encadrent ces quatre seigneurs. Les autres noms posent davantage de difficultés, « *Aldronus clericus* » pourrait être Aldroin, chapelain qui officiait sous Alain III³³. La suite est nébuleuse, nous repérons des individus gravitant dans l'entourage des seigneurs fougérais : « *Hervei Rorgonis* », des Rogon apparaissent régulièrement dans le sillage de Main II, tout comme « *Urvoius Willelmus*³⁴ ». « *Radulfus filius Walterii* » est cité dans deux pancartes relatives au prieuré de Saint-Sauveur-des-Landes, chevalier de Main II, vassal donc, il contesta plus tard, tout comme un autre témoin, « *Walterii filii Hildeberti* », des biens donnés à Marmoutier³⁵. Le dernier homme identifiable, « *Pinel* », appartient à une lignée implantée en Saint-Sauveur-des-Landes, championne des *calumniæ* contre les moines³⁶. Preuve qu'assister à la fondation du prieuré ne voulait pas dire qu'on y consentait pleinement, du moins une partie des partenaires se méconnaît dans les années 1040. Les tensions surgissent quand le projet grégorien devient évident à tous, passé le milieu du XI^e siècle. Alors, les modestes chevaliers saisissent que leur prestige et parfois leurs biens leur échappent. Eux qui ont donné pour l'au-delà sont rattrapés par les affaires terrestres.

Enracinement local et lignager

« *Pro animae meae atque uxoris, patris quoque, et matris sobolumque redemptione* », Main II s'inscrit pleinement au sein d'une lignée. Dans cet acte, il n'est cependant pas encore appelé « de Fougères », il se situe dans le paysage social par rapport à son père : « *Mainonis filii Aufredi* ». Alfred est lui-même le fils de Main I^{er}, méconnu et cité dans un faux de la fin du X^e siècle. Toutefois, vers 1040-1047, Main II dresse sa filiation : « *Elemosynam itaque Mainonis avi mei, quam post ejus ab hac luce decessum Alfridus genitor meus [...], ego in linea jam tertia positus* »³⁷. La promotion sociale de la famille daterait des environs de l'an mil, ou bien la mémoire lignagère ne remontait-elle pas plus haut. Main I^{er} apparaît lié à Louvigné(-du-Désert), *villicatio* qui s'étendait sur neuf paroisses³⁸, avec notamment des possessions en Parigné et en Villamée. Alfred est cité comme témoin dans plusieurs donations du comte de Rennes à Livré(-sur-

32. BRAND'HONNEUR, Michel, *Manoirs et châteaux...*, op. cit., p. 99 et 160.

33. GUILLLOT, Hubert, *Actes...*, op. cit., p. 99 et acte n° 34.

34. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 6H33, 4 et 5.

35. Respectivement *Ibid.*, 6H33-2, 4 et 5 et 1 F 543, 2.

36. *Ibid.*, 1 F 543, 6, 7 et 9, cf. BACHELIER, Julien, « Saint-Sauveur-des-Landes... », art. cité, p. 13-14.

37. GUILLLOT, Hubert, *Actes...*, op. cit., n° 6 (rédaction n° 1) et 47.

38. *Id.*, *ibid.*, n° 47 : « *Haec sunt autem supradictae terrae libertatis consuetudines [...] : per omnes enim novem circumjacentes parochias* ».

Changeon), à Servon(-sur-Vilaine) et à Gahard³⁹. Un seul de ses dons est mentionné, en Chauvigné⁴⁰. Aucun texte conservé ne rattache Alfred à Fougères, néanmoins au milieu du XII^e siècle, Raoul II fait dresser une longue charte de confirmation en faveur de l'abbaye Saint-Pierre de Rillé à Fougères, émanation de la communauté canoniale installée dans le château. Il énumère les principales donations faites à cette dernière par ses ancêtres et Alfred est le premier cité⁴¹. Il eut deux épouses. La première devait être d'un lignage modeste, puisque leur fils aîné se nommait Alfred/Alveus, et le cadet Juhel, peut-être en rapport avec le rapprochement amorcé vers la famille comtale. Cette première union ressemble à des pratiques altomédiévales connues au sein des élites, on a parfois parlé de *more danico*, toutefois plutôt qu'une pratique normande, il vaut mieux y voir une « épouse de jeunesse », en attendant un mariage officiel et légal comme c'était courant dans le monde franc pré-grégorien⁴². La seconde épouse d'Alfred, inconnue également, donna naissance à Main II. Ce dernier évoque ensuite sa femme, Adélaïde, dont il eut, au moins, quatre enfants : Eudes, Juhel, Raoul (I^{er}) et Godehilde⁴³. La donation est aussi pour le salut de leur âme.

L'aumône concerne un espace correspondant, par la suite, à la seigneurie de Fougères⁴⁴. Les actes ne nous permettent pas d'être précis et de rendre par l'approche cartographique la réalité. Nous avons néanmoins un certain nombre de balises, comme l'a relevé Alain Guerreau : « la relation formelle centre/périphérie est un élément capital du jeu des relations spatiales dans l'Europe féodale »⁴⁵. Le centre est formé par le « *castrum* » de Fougères, où les moines reçoivent une « *domus* », la périphérie est marquée par des pôles structurants : Saint-Sauveur(-des-Landes) et les deux *vici* de Bazouges(-la-Pérouse) et de Louvigné(-du-Désert). Se place ici

39. *Id.*, *ibid.*, n° 10, 13 et 19.

40. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 6H33-3.

41. BnF, ms. fr. 22325, fol. 235 : « *elemosinas quas mei antecessores videlicet Aufredus de Filgerius et Maino proavus meus et Aaledis uxor sua et Radulfus avus meus dederunt ecclesiae Sanctae Mariae de Filgeriis et canonicis secularibus* ».

42. LE JAN, Régine, *Famille et pouvoir dans le monde franc (VI^e-X^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002, p. 271-sq.

43. POULLE, Emmanuel, BOUET, Pierre et DESBORDES, Olivier (éd.), *Cartulaire du Mont-Saint-Michel. Fac-similé du manuscrit 210 de la Bibliothèque municipale d'Avranches*, Le Mont-Saint-Michel, Les amis du Mont-Saint-Michel, 2005, fol. 58 v°-60 ; GUILLLOT, Hubert, *Actes...*, *op. cit.*, n° 46, 47, 49 et 50, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 517, 33 (ca. 1080) et Arch. dép. Maine-et-Loire, H 3713, *Livre Blanc*, fol. 87-87 v°.

44. JARNOUX, Philippe, « Société, pouvoirs et économie, XVI^e-XVIII^e siècle », dans Julien BACHELIER, *Histoire de Fougères...*, *op. cit.*, p. 66-95, p. 77.

45. GUERREAU, Alain, « Quelques caractères spécifiques de l'espace féodal européen », dans Neithard BULST, Robert DESCIMON et Alain GUERREAU (dir.), *L'État ou le roi. Les fondements de la modernité monarchique en France (XIV^e-XVII^e siècle)*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1996, p. 85-101.

la question posée ailleurs par Florian Mazel du « lent travail de territorialisation »⁴⁶, car avec les trois centres évoqués ici nous avons des balises clefs servant de repères à la seigneurie de Fougères au cours du second Moyen Âge et durant une large partie de l'époque moderne. La frange septentrionale est mise de côté, c'est la frontière normande, depuis peu certes, mais elle est fixée là. La seigneurie – au sens territorial – de Fougères existe-t-elle ? Main II semble l'exprimer : « *intra fines possessionis meae* ». Était-elle une création récente ? Ou s'est-elle glissée dans les chaussons de territoires altomédiévaux comme le suggère un acte de 1163⁴⁷ ? Les textes ne disent pas tout des réalités médiévales.

Cette donation souligne une conception à la fois horizontale et verticale de la lignée. L'aumône faite par Main n'est pas à son unique bénéfice, il associe ses proches, ses ascendants et descendants. La châtellenie de Fougères semble en place et la proximité avec le pouvoir ducal et comtal paraît évidente. Le seigneur donne des biens ici-bas en pensant à l'au-delà.

... vers le ciel

De manière classique, tout acte de donation est un échange transformant les *temporalia* en *spiritualia*. Dans le cadre temporel – large – des réformes religieuses ces derniers s'imposent sur les premiers. Cette donation en constitue un écho précoce pour la Bretagne.

« *Pro animae* »

L'acte en lui-même est classique sur les finalités spirituelles attendues. L'objectif de Main est bien de sauver son âme : « *in futura remuneratione* ». On trouve ailleurs dans le texte une formule proche et plus courante, notamment au sein des écrits conservés de Marmoutier⁴⁸ : « *in aeterna retributione* ». Il associe ses proches à son vœu « *pro animae meae atque uxoris, patris quoque, et matris sobolumque redemptione* », outre son épouse et ses parents, ses descendants sont évoqués, la lignée doit aussi bénéficier de ses dons et des prières des moines.

46. MAZEL, Florian, *L'évêque et le territoire...*, op. cit., p. 237.

47. BnF, ms. fr. 22325, fol. 232-233 : « *decimas mangeriorum et avenarum et teloneorum de Louvigner, de Vandalesio, de Coglesio, Cistrananczon et ultra et de Loerrum* ». Pour une tentative de localisation : BACHELIER, Julien, « Le château médiéval de Fougères : un siècle de recherche », dans Julien BACHELIER (dir.), *Cent ans d'histoire et d'archéologie en pays de Fougères (1913-2013)*, Fougères, Société d'histoire et d'archéologie du pays de Fougères, 2014, p. 9-54, ici p. 19-23.

48. Expression que l'on retrouve à partir des années 1040 Telma n° 3515 (1044), 2848 (1050), 1985 (1079), 2810 (1084), cf. <https://telma.hypotheses.org/> (Chartes originales antérieures à 1121 conservées en France).

Les biens terrestres de Main restent une acquisition « *temporaliter* » cédés aux moines, intermédiaires pour l'« *aeterna retributione centena merear multiplicatione recipere* ». On est au-delà du simple système du don/contre-don, l'homme a une dette éternelle envers Dieu puisque la rétribution céleste est cent fois supérieure. Les prières monastiques deviennent non seulement la « médiation nécessaire », selon l'expression d'Eliana Magnani⁴⁹, mais aussi indispensable. Les moines ne sont pas les seuls à pouvoir pratiquer le sacrifice eucharistique, mais ils sont les plus purs, les plus efficaces.

Une injonction sociale ou monastique ?

Le poids de l'écrit conservé

Si l'acte correspond à une confirmation du comte Conan d'une donation de Main, l'écrit conservé est bel et bien celui des moines. Les mots sont d'abord les leurs, même s'ils sont mis dans la bouche de laïcs et si ces derniers pouvaient être d'accord. La générosité, l'acte de donner, est une forme d'injonction divine à laquelle on ne peut se soustraire : « *verbisque Salvatoris excitati dicentis date et dabitur vobis* » (Luc, 6:38).

Le texte est naturellement parcouru de citations bibliques. Outre la précédente, nous trouvons : « *homo cum in honore esset non intellexit, comparatus est jumentis insipientibus et similis factus est illis* » (Psaume, 48 : 13) comparant l'homme honoré et sans réflexion à des animaux sans raison. Le discours est orienté vers la générosité, le copiste ayant recours à l'apôtre Paul : « *secundum apostolum dum tempus habemus operemur bonum ad omnes maxime autem ad domesticos fidei* » (Épître aux Galates, 6:10). Le préambule est régulièrement ponctué de ces citations afin de renforcer les arguments moraux et surtout spirituels. Les principes bibliques doivent guider Main.

Ces citations renforcent le prestige de l'écrit qui tend à occuper une place de plus en plus importante au cours du XI^e siècle.

Un texte grégorien avant l'heure ?

Dans une écriture avec des lettres fines et très allongées, signe d'une pratique se raréfiant, la première ligne porte le message suivant : « *OMNES HOMINES QUI SE RATIONIS MUNERE CETERIS ANIMALIBUS PRAEFERI NOVERUNT SUMMO STUDIO NITI DECET NE CAELESTIA POSTPONENTES SOLISQUE TERRENIS* ». La stratégie discursive est claire, et cela ne peut étonner de la part de moines bénédictins : la supériorité du spirituel

49. MAGNANI, Eliana, « Le don au Moyen Âge. Pratique sociale et représentations. Perspectives de recherche », *Revue du Mouvement anti-utilitariste dans les sciences sociales (MAUSS)*, vol. 19, n° 1, 2002, p. 309-322 et EAD., « Du don aux églises au don pour le salut de l'âme en Occident (IV^e-XI^e siècle) : le paradigme eucharistique », *Bulletin du Centre d'études médiévales d'Auxerre (Bucema)*, 2008, hors-série n° 2, URL : <http://journals.openedition.org/cem/9932> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cem.9932>

sur le terrestre. À Marmoutier, comme ailleurs, la réforme monastique a précédé la réforme grégorienne et lui a préparé le terrain⁵⁰.

On retrouve le même préambule dans une charte d'Eudes II, comte de Blois, en faveur de Marmoutier, datée de 1037⁵¹. On rappellera que *Berta comitissa*, veuve d'Alain III, et citée à deux reprises dans l'acte, n'est autre que la fille d'Eudes II⁵². Olivier Guyotjeannin a relevé que ce préambule était un emprunt à Salluste⁵³ et qu'il pouvait être l'œuvre de l'abbé de Marmoutier, Albert. Or, ce dernier est cité dans l'acte de Main II : « *abate Alberto* ». Les premières lignes conservent peut-être des traces de sa formation dans l'école de Chartres où « le thème de la raison humaine » était enseigné au début du XI^e siècle⁵⁴ ; on le retrouve plus loin dans le document : « *sed vi rationis* ». Hubert Guillotel avait déjà relevé que cet acte avait été composé par un moine de Marmoutier⁵⁵, on peut peut-être déceler l'influence de l'abbé. Albert était « très vraisemblablement »⁵⁶ le rédacteur du préambule de la charte d'Eudes II de Blois, il est en très certainement de même pour l'acte relatif à Saint-Sauveur.

Derrière ces formules bibliques et monastiques, on mesure la manière dont l'abbaye s'insère dans la société locale. Le « *Turonensi coenobio quod Majus Monasterium* » est l'un des plus prestigieux de l'Occident chrétien et probablement le plus influent dans l'Ouest. Dans les années 1040, Marmoutier poursuit de tisser sa toile en direction de la Bretagne, l'abbaye a compté plus de trente prieurés⁵⁷. Comme il existe d'autres exemples dans la province de Tours, le mouvement de transfert des églises a commencé bien avant la diffusion de la réforme grégorienne⁵⁸. L'implantation en Saint-Sauveur-des-Landes est plutôt précoce.

50. WALLERICH, Jérémy, « Monastische Reform als Vorläufer der "gregorianischen Reform" ? Der Beitrag der Klostergeschichte zum Verständnis der "gregorianischen Reform" », dans Tristan MARTINE et Jérémy WINANDY (dir.), *La Réforme grégorienne, une « révolution totale » ?*, Paris, Garnier, 2021, p. 111-123.

51. Telma (Chartes originales antérieures à 1121 conservées en France) n° 1436 : <http://www.cn-telma.fr/originaux/charte1436/>

52. Sur l'alliance entre la maison de Blois et celle de Rennes, cf. GUILLOT, Olivier, *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle*, Paris, Picard, 1972, p. 173-sq.

53. Ce sont les premiers mots de Catilina : « *Omnis homines, qui sese student praestare ceteris animalibus* ».

54. GUYOTJEANNIN, Olivier, « Un préambule de Marmoutier imité de Salluste au XI^e siècle et ses antécédents », Bibliothèque de l'École des chartes, t. 138, n° 1, 1980, p. 87-89.

55. GUILLOTEL, Hubert, *Actes...*, op. cit., p. 101.

56. *Id.*, *ibid.*

57. PICHOT, Daniel, « Les prieurés bretons de Marmoutier... », art. cité ; BEAUMON, Jérôme, *Entre Loire et Manche. Les prieurés des abbayes angevines et tourangelles en Haute-Bretagne (XI^e-XII^e siècles)*, dactyl., thèse de doctorat en histoire médiévale, Rennes 2, 2016, LUNVEN, Anne, *Du diocèse à la paroisse, évêchés de Rennes, Dol et Alet/Saint-Malo (XI^e-XIII^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, p. 209-sq.

58. FOULON, Hervé, *Église et réforme au Moyen Âge. Papauté, milieux réformateurs et ecclésiologie dans les Pays de la Loire au tournant des XI^e-XII^e siècles*, Bruxelles, De Boeck, 2008, p. 82.

Conclusion

En quelques lignes, l'acte écrit le plus ancien conservé aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine montre l'irréversible basculement, au cours des années 1040, d'une époque vers l'autre. Au monde post-carolingien succède la seigneurie châtelaine, une nouvelle Église se met en place sous l'influence des bénédictins. Une partie des églises paroissiales est alors confiée aux moines. En Bretagne, les abbayes ligériennes obtiennent les premiers transferts, le réseau prieural se met progressivement en place, d'ailleurs une partie des lieux de culte est reconstruite à partir de la seconde moitié du XI^e siècle, c'est le cas de l'église de Saint-Sauveur-des-Landes. Néanmoins, Main II et sa lignée ne s'établissent pas dans un village, leur château donne naissance à une ville castrale, Fougères.

Julien BACHELIER

Maître de conférences en histoire médiévale

Université de Bretagne occidentale

CRBC, UR 4451 UBO / UAR 3554 CNRS-UBO

